



ASSOCIATION RÉGIONALE POUR
L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'arpeje
Le 7 novembre 2024 à 19h15 - Salle du restaurant de l'Hôtel de Ville, à Cudrefin

M. Samuel Apothélos, président du Conseil intercommunal de l'arpeje, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée des délégués, au Comité de direction et à Mme Maud Comte, directrice de l'arpeje.

La séance est enregistrée pour faciliter la prise de notes.

La secrétaire du Conseil intercommunal fait l'appel des délégués présents.

23 délégués sont inscrits, 19 délégués sont présents.

Sont excusés : Mme Florine Jeanrenaud, MM. David Dias Seixas, Daniel Hodel et Simon Jaunin.

Sont présents pour le Comité de direction : MM. Christian Genilloud, Pierre Roth, Tony Ruano, Markus Studer et Yan Vollenweider.

Le quorum étant 12, l'assemblée peut valablement délibérer, la majorité absolue est à 10.

Communications du président du Conseil intercommunal :

1. Démission de Mme Pascale Vernez : Ayant démissionné du Conseil communal d'Avenches, elle est considérée comme démissionnaire du CI selon l'art. 8 al. 4 des statuts de l'arpeje.
2. Démission de M. Olivier Schwarz : Ayant démissionné du Conseil communal de Cudrefin, il est considéré comme démissionnaire du CI et de la CoFin selon l'article précité.
3. Démission de M. Gaëtan Aeby : Ayant démissionné de la Municipalité d'Avenches, il est considéré comme démissionnaire du CI selon l'art précité.
4. Démission de Mme Fanny Carrard : Ayant démissionné du Conseil communal de Faoug, elle est considérée comme démissionnaire du CI selon l'article précité.
5. Démission de M. Pascal Stauffer : Ayant démissionné du Conseil communal de Cudrefin, il est considéré comme démissionnaire du CI selon le même article.
6. En relisant les statuts de l'arpeje, deux points sont ressortis depuis le dernier CI :
Selon les statuts, le CI doit avoir deux suppléants par commission permanente, à savoir gestion et finance. Raison de la nomination de ceux-ci aujourd'hui.
Toujours selon les statuts, la répartition des sièges était erronée. Il est apparu, en accord avec la préfète, que les communes d'Avenches et Vully-les-Lacs devaient avoir un délégué de plus. Ceci sera corrigé lors du prochain CI.
En cas de question sur l'origine de ces changements et de la répartition décidée, le bureau reste à votre disposition.

Communications du CoDir :

Communication 1.24 relative au postulat du 12 octobre 2023 concernant l'âge des enfants accueillis dans le centre de rencontres et d'animations

M. Yan Vollenweider : A sa création, la présentation du centre a amené différents questionnements justifiés, et liés à une communication qui n'avait pas été pensée ni mise en lien avec l'aspect opérationnel. La mission de l'arpeje étant d'administrer

toutes les activités liées à l'enfance et à la jeunesse, la tranche d'âge annoncée dans les médias, se doit d'être interprétée comme suit. Depuis l'ouverture en mars 2024, le centre de rencontres et d'animation accueille quotidiennement entre 15 et 50 enfants. Il est fréquenté sous forme d'accueil libre, et uniquement par des enfants en âge de scolarité obligatoire. Néanmoins, un accueil de jeunes plus âgés et connus de l'équipe d'animation, pourrait être envisagé dans une démarche de devenir des pairs et des modèles positifs pour les plus jeunes, en présentant leur parcours de formation, ou une passion par exemple. Parallèlement, et pour répondre au postulat, les statuts de l'association seront revus, afin d'y intégrer le centre de rencontres et d'animation, et d'ouvrir son accueil aux enfants dont la tranche d'âge correspond aux missions de l'arpeje. L'équipe d'animation est à ce jour composée d'un animateur socio-culturel et d'une aide animatrice. Tous deux actifs aux réfectoires scolaires et aux cours d'appui, cela permet de créer un lien entre les différents lieux qui accueillent les mêmes enfants, et en assurer un suivi constructif. Une charte d'accueil, avec des règles claires, a été mise en place par nos professionnels et à laquelle les jeunes doivent adhérer ; règles telles que le respect, la citoyenneté, la bienveillance et le partage entre pairs. De plus les missions du centre sont les suivantes : contribuer à l'apprentissage et à l'exercice de la citoyenneté, accueillir les jeunes durant leur temps libre sur la base de la libre adhésion, contribuer à l'utilisation de leurs devoirs citoyens, favoriser l'interculturalité, favoriser les contacts intergénérationnels au moyen de projets extra et intra-muros, prévention au travers des activités et le lien social, instaurer un travail de réseau, orienté jeunes, participer à leur développement socioprofessionnel. Conjointement aux activités proposées dans le centre, différents projets hors murs ont été proposés tels qu'une présence au marché de Noël d'Avenches, une participation à Swiss Bouge, une présence estivale à la plage de Cudrefin, ou la mise en place des bals de promotion. En ce sens, et dans ses futurs projets, un accent sera porté sur le rôle de prévention que tout professionnel social doit avoir, sous la forme de discussions, de débats, d'invitation d'intervenants externes ou de représentants d'associations actives dans le monde de l'enfance et de la jeunesse. La fréquentation actuelle du centre prouve son utilité et son intérêt. Il sera amené à évoluer en fonction des besoins et des réalités, mais dès maintenant, le nombre de jeunes nous pousse à anticiper et à se projeter dans l'acquisition de locaux plus grands, permettant d'accueillir plus de 50 jeunes sur certaines plages horaires, afin d'assurer leur sécurité tout autant que la qualité de nos prestations.

Communication 2.24 relative à la situation donnant suite à l'appel d'offres du futur prestataire de transports

M. Christian Genilloud : Comme il est attendu tous les 5 ans, un appel d'offre a été effectué cette année afin de projeter le futur prestataire des transports au sein de l'arpeje. Celui-ci a été élaboré sur une base précise de points d'exigences et de notes éliminatoires. A ce jour, un prestataire qui n'a pas répondu aux attentes de départ pour intégrer l'appel d'offre, a exercé son droit de recours contre l'arpeje, et nous amène à une procédure qui s'effectue entre nos avocats respectifs. Cette procédure demandant une confidentialité la plus totale, nous dépendons donc de la durée de celle-ci avant de finaliser l'adjudication. Nous nous engageons à vous informer de celle-ci lorsque la procédure sera terminée.

Communication 3.24 relative aux motivations d'un déménagement des locaux administratifs

M. Tony Ruano : En 2017, l'équipe de direction était composée de 4 collaborateurs pour une équipe de 60 professionnels. En 7 ans, le nombre de secteurs et le nombre de places d'accueil ont augmenté significativement, afin de répondre aux besoins des familles des 4 communes. L'arpeje compte en 2024 plus de 120 collaborateurs. Ce développement de l'Association a ainsi amené une nette augmentation du nombre de collaborateurs dans les différents secteurs d'accueil et donc, inévitablement, dans l'équipe de direction. A Sous-Ville, actuellement, ce sont 7 collaborateurs fixes plus 3 responsables de secteurs itinérants, qui cohabitent dans 3 bureaux devenus exigus, et dans une salle de réunion réquisitionnée pour répondre à la demande de place. Le premier est un petit bureau, partagé par l'adjoint financier et l'adjoint des ressources humaines. Cependant, pour assurer leurs différents rôles, tous deux auraient besoin d'un espace individuel permettant la confidentialité de leurs entretiens téléphoniques ou présentsiels. Le second bureau regroupe l'équipe bâtiment qui est composé désormais de 4 collaborateurs fixes et 1 apprenti. Le dernier bureau est celui de la Directrice, qu'elle partage avec Mme Candice Petel, assistante de direction, et qu'elles libèrent quasi quotidiennement pour des entretiens RH ou autres. Enfin, c'est à la Rue Centrale que deux collaboratrices de l'Association accueillent nos usagers et usagères. S'ajoute à cela l'organisation de nombreuses séances intersecteurs permettant d'assurer les différentes missions de l'Association, et la planification de rencontres individuelles avec la direction. En ce sens, la nécessité de locaux répondant aux besoins de l'arpeje d'aujourd'hui et de demain est une priorité pour nous. Regrouper toute l'équipe optimiserait d'une part notre efficacité professionnelle et, permettrait d'autre part, de libérer des espaces à Sous-Ville, espaces attendus par l'équipe scolaire. Par cette communication, nous vous informons de notre souhait d'entreprendre des recherches pour de nouveaux locaux, et nous ne manquerons pas de revenir vers vous prochainement avec une proposition concrète.

Communication 4.24 relative à la présentation de la directrice de l'arpeje

M. Tony Ruano : Madame Maud Comte, ici présente, a pris ses fonctions de directrice de l'arpeje depuis le 1^{er} août 2024. Au bénéfice d'un Master en Sciences de l'Education, et issue du domaine de l'enfance, elle a au préalable eu l'occasion d'exercer dans le domaine scolaire en tant que conseillère d'éducation. Au bénéfice de nombreuses années en institutions préscolaires, Madame Comte a obtenu un diplôme fédéral de gestion d'équipe et conduite de projets, complété par des formations continues en management. Elle a eu l'occasion de gérer des institutions communales, associatives, privées et publiques sur les cantons de Berne, Fribourg et Vaud. Ces dernières années, elle a accompagné un groupe de 7 institutions dans un rôle opérationnel et stratégique. A la suite d'un processus de recrutement intense effectué par Let's Grow Up à Payerne, Madame Comte a su démontrer des compétences visionnaires et stratégiques ainsi que la capacité à relever des défis complexes. Son assessment a mis en avant des compétences relationnelles fortes, basées sur un sens de la collaboration et sur une volonté de construire sur le long terme en mobilisant les forces de son équipe. Dans la vision future de l'arpeje, madame Comte souhaite s'investir dans la consolidation des pratiques, tout en étant pro active dans les défis de demain. Visibiliser l'arpeje est une de ses priorités, afin de faire rayonner la qualité des pratiques de ses différents secteurs. Convaincue que l'énergie investie aujourd'hui dans l'enfance et la jeunesse est un investissement sur le long terme auprès des citoyens de demain, madame Comte a rapidement investi son rôle, et nous nous réjouissons de cette collaboration.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai ne suscite aucune remarque. Il est soumis au vote et est adopté à l'unanimité. Remerciements sont faits à son autrice.

L'ordre du jour, tel que présenté, n'est pas modifié. La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. L'ordre du jour approuvé à l'unanimité.

1. Assermentation de nouveaux délégués

Sont assermentés comme délégués selon l'art. 3 du règlement du conseil intercommunal et de l'art. 9 de la LC :

- Mme Barbara Petrauskas Brechbühl pour la commune de Faoug
- MM. Sylvain Baumann et Jean-Marie Candolfi pour la commune de Cudrefin.
- M. Federico Coca pour la commune d'Avenches.

Ils sont de ce fait installés respectivement en qualité de délégués du Conseil intercommunal de l'arpeje, et entrent immédiatement en fonction, jusqu'à la fin de la législature 2021-2026.

La délégation est maintenant composée de 27 membres. Le quorum est donc à 14, et la majorité absolue est à 12.

2. Election d'un membre à la Commission de gestion

Pour la commune d'Avenches, M. Michel Romy propose M. Jeremy Revelly. Il n'y a pas d'autre proposition.

En vertu de l'art. 11 du règlement du CI et de l'art. 11 de la LC, M. Jérémy Revelly est élu tacitement sous les applaudissements.

3. Election de deux suppléants à la Commission de gestion

Pour la commune de Vully-les-Lacs, M. Christophe Tombez propose Mme Joëlle Roch.

Pour la commune d'Avenches, M. Jeremy Revelly propose M. Michel Romy.

Il n'y a pas d'autre proposition. En vertu de l'art. 11 du règlement du CI et de l'art. 11 de la LC, Mme Joëlle Roch et M. Michel Romy sont élus tacitement sous les applaudissements.

4. Election d'un membre à la commission des finances

Pour la commune de Cudrefin, Mme Melinda Beck propose M. Jean-Marie Candolfi. Il n'y a pas d'autre proposition. En vertu de l'art. 11 du règlement du CI et de l'art. 11 de la LC, M. Jean-Marie Candolfi est élu tacitement sous les applaudissements.

5. Election de deux suppléants à la Commission des finances

Pour la commune de Vully-les-Lacs, M. Christophe Tombez propose Mme Frédérique Miazza. Il n'y a pas d'autre proposition. En vertu de l'art. 11 du règlement du CI et de l'art. 11 de la LC, Mme Frédérique Miazza est élue tacitement sous les applaudissements.

Le siège vacant reste attribué à la commune d'Avenches et sera à repourvoir lors du prochain CI.

6. Budget 2025

Une copie du budget a été envoyée à tous les délégués avec la convocation. Ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

M. Samuel Apothélos annonce que le budget sera présenté chapitre par chapitre, la discussion sera ouverte pour chacun d'eux. La parole est donnée à M. Loïc Loup pour la lecture du rapport, puis le budget 2025 sera soumis au vote.

M. Loïc Loup : *la commission des finances s'est réunie dans la salle 105 du bâtiment C à l'école de Sous-Ville d'Avenches le mercredi 9 octobre 2024 à 18h afin de débattre du budget 2025 de l'arpeje. Elle était composée de Mesdames Valérie Schäfli et Sabrina Giannini Heim, ainsi que de messieurs Julien Bessard et Loïc Loup, président et rapporteur, monsieur Olivier Schwarz était excusé (démission de la commission). Madame Maud Comte, directrice de l'arpeje, ainsi que Messieurs Tony Ruano, président du comité de direction de l'arpeje (CoDir), Christian Genilloud, vice-président du CoDir, Yan Vollenweider, membre du CoDir et Samuel Barbey, adjoint financier et administratif, étaient également présents afin de présenter le budget 2025 et de répondre aux éventuelles questions de ladite commission. Nous les remercions pour leurs explications et réponses fournies. Nous détaillerons dans ce rapport les points qui nous semblent nécessaires de souligner après l'analyse du budget 2025, des commentaires fournis par l'arpeje et des questions que nous leur avons posées pour éclaircir les points d'ombre.*

Chapitre 1 : Conseil intercommunal et Comité

Compte 101.3161 : Nous avons relevé une augmentation du loyer pour les locaux de l'association. Nous avons eu l'explication de la direction qu'à la vue du nombre croissant d'employés, il y a un manque d'espace et de bureaux. La direction a mis comme objectif de rassembler la totalité des collaborateurs-trices au même endroit dans l'ancien bâtiment de la BCV. Des pourparlers sont en cours pour une surface d'environ 100 m2. Il y a aussi une volonté de libérer les bureaux que l'arpeje utilise dans le bâtiment D du collège afin que la direction de l'école puisse reprendre ces locaux en raison d'un manque de place. En effet, ce manque d'espace engendre des complications logistiques. L'unique salle disponible pour les entretiens personnels est la grande salle de conférence, ce qui n'est pas idéal et adapté. Et si celle-ci n'est pas libre, certains collaborateurs doivent quitter leur bureau afin de laisser la place à leur collègue pour mener l'entretien en toute confidentialité.

Le chapitre 1 ne suscite pas de question.

Chapitre 2 : Finances

Compte 201.3188.1 : Pour l'année 2025, il y a le renouvellement du contrat pour les transports. Le questionnement de la commission a été de connaître la raison du changement de prestataire et de savoir si celui-ci pourra offrir les mêmes prestations pour nos transports. Le nombre de bus ne changera pas. Les offres devaient être au km et non au nombre de bus. L'entreprise qui a remporté n'était pas forcément la moins chère. Le prix a représenté le 50% des critères d'attribution et le concept d'intervention

le 20%. Le concept d'intervention en cas de pépin a été le point qui a fait pencher la balance. Le choix s'est porté sur celui qui a rempli le plus de points demandés. L'entreprise actuelle HelvéCie a remporté la 2^{ème} place de la mise au concours.

Le chapitre 2 ne suscite pas de question.

Chapitre 3 : Bâtiments

Compte 352.4363 : Les déprédations sur les bâtiments sont de plus en plus fréquentes, mais souvent il s'agit de petites sommes. Il est souvent difficile de retrouver les auteurs et les réparations sont faites à l'interne. Il n'est donc pas possible de mettre au budget une somme, pour ce point, nous sommes sur du cas par cas.

Compte 353.4271 : Questionnement sur les entrées d'argent « Location de locaux ». Il s'agit de contrats avec les sociétés locales.

Le chapitre 3 ne suscite pas de questions.

Chapitre 5 : Jeunesse et formation

Compte 502 et 502.1 : Nouvelle clé de répartition pour les bibliothèques. La commission des finances soutient le Codir dans cette nouvelle solution qui sera en adéquation avec les frais réels.

Compte 505.3161 : Il y a eu un réel questionnement de la commission des finances sur l'objectif du centre des jeunes et les raisons de l'augmentation des finances. Une explication a donc été demandée au Codir et à la direction de l'arpeje. Il y a dans le budget une demande pour un 2^{ème} local plus des frais supplémentaires assez élevés. Une présentation sera faite à la séance du CI de novembre afin d'éclaircir ces zones d'ombre. La mission du centre ne restera pas celle d'offrir un centre de loisir, mais une structure pour accompagner les jeunes dans leur futur, leur préparation pour trouver une place d'apprentissage ou de stage, préparer des entretiens, des CV et pour offrir des activités culturelles, de soutien etc... Cette formule nous semble être une excellente nouvelle pour être dans l'accompagnement des jeunes et non juste un endroit où ils viennent faire du babyfoot et de la Playstation. Il faut donc aussi un meilleur encadrement et pour cette raison l'augmentation de budget est justifiée.

Compte 510.3131 : Nous avons remarqué que les frais de repas ont tous augmenté. Le nouveau traiteur avait repris avec les mêmes prix que l'ancien prestataire avec la possibilité contractuelle d'augmenter les prix au courant de la première année (condition de l'appel d'offre). Pour l'année 2025, il a donc répercuté des augmentations divers, marchandise, charge salariale, etc. sur ses tarifs. Les coûts de transport sont contenus du fait que les repas sont produits sur place. Il y a aussi une augmentation du nombre de repas à fournir qui va aussi faire une augmentation du budget général pour les repas. Dans les crèches, le personnel doit manger avec les enfants et, du fait qu'il y a une augmentation du personnel, cela se répercute aussi sur les coûts.

La parole est donnée à Mme Maud Comte pour la présentation des missions du centre d'animation socioculturelle. Voir annexes

La discussion est ouverte sur le chapitre 5.

M. Loïc Loup rappelle les modifications nécessaires des statuts de l'arpeje (âge des enfants) pour inclure les activités du centre d'animation mais souhaite en savoir plus sur la budgétisation de ce dernier.

M. Yan Vollenweider confirme que l'âge des personnes est limité. Le contrôle s'exerce actuellement grâce au tableau des présences à compléter par les enfants visiteurs. Le budget 2025 a été établi avec le projet d'agrandir la surface du local de 100m² à 280m². Le local actuel est trop petit pour accueillir les enfants et y organiser des activités.

M. Loïc Loup demande si le budget prévu en 2025 pour le centre d'animation sera revu à la baisse en cas de refus des modifications des statuts de l'arpeje relatifs à l'âge des enfants.

M. Yan Vollenweider confirme que le budget sera adapté.

M. Christophe Tombez regrette une nouvelle fois le mode de fonctionnement du CoDir pour présenter l'augmentation du budget du centre d'animation pour 2025. Après seulement 9 mois d'activité, il demande si le développement du centre n'est pas prématuré car le projet prévoit presque de tripler la surface du local. Il attend avec impatience la présentation des nouveaux statuts de l'association qui doivent intégrer les activités du centre d'animation socioculturelle. De plus, il s'interroge sur l'avenir du centre d'animation de Cudrefin.

M. Yan Vollenweider indique que l'association a toujours eu l'objectif de prendre les locaux voisins. L'option déposée auprès de la régie pour la surface voisine est bientôt échue, et la possibilité d'agrandissement serait perdue. Il est conscient que cela entraîne une forte augmentation du budget mais l'arpeje a la volonté de baisser les coûts de location en les mutualisant. La régie a donné son autorisation pour sous-louer la surface à d'autres association ou fondation, voire à des particuliers. Les statuts de l'arpeje seraient modifiés au chapitre des missions de l'association avec l'ajout du centre d'animation socioculturelle.

M. Pierre Roth annonce que le centre d'animation de Cudrefin sera fermé car il est peu fréquenté depuis l'ouverture du centre d'Avenches. Il n'est pas possible d'assurer une présence dans deux centres avec l'équivalent d'une personne et demie. L'utilisation et l'aménagement des locaux n'ont rien coûté à l'association. Quant à la nécessité d'agrandir la surface, il encourage les délégués à aller visiter le centre à 17h.

M. Tony Ruano indique que le local actuel mesure environ 90m² ce qui équivaut à une salle de classe.

Mme Laetitia Poinçot félicite l'arpeje pour la création du centre d'animation car cela fait partie des valeurs et donc des missions de l'arpeje. Elle regrette que les questions portent sur l'aspect financier du projet et non sur l'intérêt d'un tel encadrement pour les enfants de cet âge.

M. Jérémy Revelly constate que le vote porte sur le budget pour ce projet et non sur un préavis. Un préavis permettrait d'intégrer davantage le CI dans la prise de décision.

M. Tony Ruano comprend cette dernière remarque mais rappelle que certaines décisions, qui ont entraîné des hausses de budget, n'ont pas fait l'objet d'un préavis pour être soumises au vote du CI. Il cite notamment pour cette année : l'ouverture de 7 classes supplémentaires à Vully-les-Lacs, la création de la crèche à Cudrefin ou encore l'agrandissement du P'tit Bonheur à Avenches.

Il reconnaît des erreurs lors de la création du centre d'animation socioculturelle, mais il faut maintenant accompagner son évolution pour mieux répondre aux besoins des familles. Le budget de l'arpeje doit être envisagé, non par rapport à l'évolution du nombre d'habitants des communes, mais par rapport au nombre croissant de leurs besoins.

Mme Delphine Galliard relève qu'il manque une offre pour les enfants âgés de 7 à 12 ans, plus précisément entre la fin de l'accueil chez les AMF ou dans les structures parascolaires et l'âge requis pour fréquenter le centre d'animation.

M. Tony Ruano rappelle les différentes structures de l'association qui prennent en charge les enfants de 0 à 12 ans. L'absence de structures pour les enfants âgés de 12 ans et plus a conduit à la création du centre d'animation. Les enfants âgés de 7 à 12 ans peuvent avoir accès aux structures parascolaires.

Le chapitre 5 ne suscite aucune autre question.

Conclusion : Après une analyse groupée du budget, des différences liées aux anticipations dûment notifiées dans les commentaires fournis avec le budget, la CoFin remercie le CoDir, Mme Maud Comte et M. Samuel Barbey pour leur travail et leurs réponses spontanées à toutes les questions posées. Le grand questionnement de la commission était lié à cette nette augmentation de coûts prévue pour le centre de loisirs. La nouvelle vision, qui a été expliquée lors de la rencontre avec la CoFin et qui fait l'objet de la présentation au CI du mois de novembre, favorise l'intégration des jeunes pour les aider dans la recherche d'apprentissage et de formations diverses. La CoFin souhaite soutenir l'arpeje dans cet élan vers une nouvelle approche et est d'avis de suivre le CoDir et de l'appuyer tout en préconisant une communication régulière et transparente sur le futur de ce centre qui devrait changer d'appellation dans l'année 2025. De plus, le Cofin salue la clé de répartition des charges présentées pour le centre des

jeunes qui est en ligne avec toutes les autres structures. Après délibération, la commission financière propose à l'unanimité d'approuver la conclusion suivante : D'accepter le budget 2025 tel que présenté.

M. Samuel Apothélos ouvre la discussion sur l'ensemble du budget 2025. La parole n'est pas demandée. Le budget 2025, tel que présenté, est soumis au vote à main levée.

Décision : le budget 2025 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 03-2024 : Demande de crédit extra-budgétaire – Fermeture du terrain en herbe à Sous-Ville

Une copie du préavis a été envoyée à tous les délégués avec la convocation. Ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

M. Samuel Apothélos donne la parole à M. Loic Loup, rapporteur, pour les conclusions du rapport de la CoFin.

Après délibération, la commission des finances soutient à l'unanimité le préavis et propose au conseil d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées, à savoir : L'octroi d'un crédit extra-budgétaire d'un montant de CHF 46'000.00.- ; L'autorisation de financer ce montant en herbe omnisport sur le site de Sous-Ville ; L'autorisation de financer ce montant par la trésorerie courante ; L'autorisation de faire tout ce qui sera nécessaire pour le bon déroulement de ces travaux.

M. Gregory Cotting lit le rapport de la commission ad hoc :

La commission chargée de l'étude du préavis n°3/2024 concernant la fermeture du terrain en herbe à Sous-Ville s'est réunie le mardi 8 octobre dans les locaux du collège de Sous-Ville. Cette séance a eu lieu en présence de Mme Maud Comte, directrice de l'arpeje, de M. Tony Ruano, président du CoDir, ainsi que de M. Markus Studer, membre du CoDir. Nous les remercions pour les explications et réponses à nos questions. Le terrain de sport en herbe de Sous-Ville est extrêmement sollicité en dehors des heures scolaires. De nombreuses déprédations nuisent à la bonne utilisation de ce terrain ainsi qu'au matériel existant. Afin de garantir un terrain de sport sécurisé pour les élèves et autres personnes autorisées et d'éviter des dégâts aux stores, le CoDir de l'arpeje propose de fermer les deux accès au terrain par deux portes, permettant l'accès des machines d'entretien. Lors : Pour rappel, un préavis similaire concernant la fermeture de ce terrain ainsi que le changement des stores de la salle omnisports avait été refusé lors du conseil intercommunal du 12 octobre 2023 faute, entre autres, de plans détaillés. Nous avons donc demandé à pouvoir consulter les plans concernant la fermeture du terrain en herbe. Manquants lors de la séance, nous les avons reçus par email, le lendemain. Ces derniers, malheureusement, étaient peu lisibles et ne reprenaient pas tout l'équipement mentionné dans l'offre détaillée lors de la séance. L'offre détaillée mentionne la mise en place d'un pare-ballon d'une longueur de 27m. ce dernier n'apparaissant pas sur les plans reçus, nous avons demandé des précisions à ce sujet. En effet, le pare-ballon comprend une grande partie de l'investissement. Il nous a été répondu que ce point faisait référence au 27m de grillage nécessaire pour former ces portes mais aussi compléter la fermeture autour et au-dessus de celles-ci. Lors de la lecture des plans, nous avons pu constater que la porte d'accès sur la partie nord du plan se trouverait au 2/3 dans la rampe. Cette remarque a été relayée à Mme Comte. Il n'y aurait toutefois pas d'alternative envisagée pour régler ce problème. Lors de notre rencontre du 8 octobre, la commission a demandé au directeur du CoDir de présenter les plans lors du CI du 7 novembre, afin que les conseillers et conseillères reçoivent les informations nécessaires à la fermeture de ce terrain. Décision de fermeture du terrain : Lors de la séance, nous avons questionné la nécessité de fermer le terrain. Est-ce que la pose de caméras de surveillance pourrait être une alternative, permettant aux enfants avoichois de profiter de ces infrastructures hors du temps scolaire ? La pose de caméras viendrait à entreprendre des démarches importantes et ne suffirait certainement pas à réduire drastiquement les dégâts. La fermeture du terrain permettrait aussi d'éviter des regroupements le long des fenêtres de la salle omnisports et ainsi serait une solution efficace pour prévenir les dégâts liés notamment aux stores. Offres : Deux offres ont été demandées. Celle de l'entreprise Zaunteam a été retenue, bien que plus chère que celle de sa concurrente, faite par l'entreprise Sagerime SA. Les offres détaillées ont pu être consultées sur le moment. Nous adhérons au choix d'avoir retenu l'offre proposée par l'entreprise Zaunteam. Ayant réalisé la première partie des travaux, le matériel proposé reste donc en adéquation avec le matériel actuel. De plus, l'équipement proposé était de meilleure qualité, notamment du fait que le treillis est à double fil et avec des espaces plus serrés, d'après les explications de M. Ruano. Recommandations de la commission : Il nous a été communiqué lors de cette séance, que les prix n'avaient pas encore été négociés. La commission pense qu'il serait judicieux de le faire. Conclusion : Aussi après avoir pris connaissance du préavis et reçu les explications nécessaires, la commission recommande aux membres du CI : D'autoriser l'arpeje à effectuer les

travaux de fermeture du terrain en herbe pour un montant de CHF 46'000.00.- ; D'autoriser l'arpeje à financer ce montant de CHF 46'000.00.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ; D'autoriser l'arpeje de faire tout ce qui sera utile et nécessaire à cette réalisation.

M. Samuel Apothélos ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le préavis est soumis au vote à main levée.

Décision : Le préavis 03-2024 est accepté à l'unanimité.

8. Propositions individuelles et divers

Le président ouvre la discussion.

M. Michel Romy demande si les enfants, sur le temps du midi, auront accès au terrain en herbe de Sous-Ville pour y jouer.

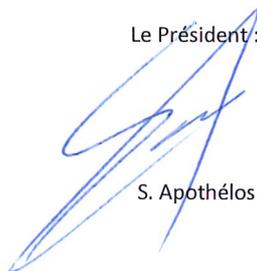
M. Christian Genilloud répond qu'ils y ont accès ainsi qu'au terrain de basket et aux tables de ping pong. Les enfants peuvent se restaurer et se détendre lors de leur pause dans les limites du périmètre autorisé.

La parole n'étant plus demandée, les divers sont clos. La séance est levée à 20h11.

Une verrée est offerte par la commune de Cudrefin.

Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'arpeje

Le Président :



S. Apothélos

La Secrétaire :



G. Blum

Annexes :

- Budget 2025 et rapport CoFin y relatif
- Préavis 03-2024, rapports CoFin et Commission ad hoc y relatifs
- Présentation des missions du centre d'animation socioculturelle